



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

*Inspection générale de l'administration
de l'éducation nationale et de la recherche*

***Inspection santé et sécurité au travail
de l'enseignement supérieur et de la recherche***

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

INSPECTION SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Mars 2016

Maxime Brosseaud, Delphine Demoncheaux-Raggiri, Florence Kotzyba,
Pierre Poquillon, Patrick Rieux, Laurent Roy, David Savy,
Laure Villarroya-Girard et Fabrice Wितkar.

Inspecteurs santé et sécurité au travail

SOMMAIRE

1. CADRE DE LA MISSION.....	3
2. ORGANISATION	3
3. RATTACHEMENT DES ETABLISSEMENTS.....	3
4. MODALITES DE FONCTIONNEMENT.....	3
4.1 PILOTAGE	3
4.2 PROGRAMMATION DES INSPECTIONS	3
4.3 DEROULEMENT DES INSPECTIONS PROGRAMMEES	4
4.4 FONCTIONNEMENT AU SEIN DE L'IGAENR	4
4.5 FONCTIONNEMENT INTERNE	4
5. ÉLEMENTS DE BILAN	4
5.1 VISITES QUINQUENNALES	4
5.2 CHSCT ET SAISINES	6
6. SYNTHÈSE DES MESURES IMMÉDIATES PROPOSÉES EN 2015	6
7. RECOMMANDATIONS PRIORITAIRES	7
8. AUTRES ACTIVITES DE L'INSPECTION	8
9. CONCLUSION	9

Le présent rapport rend compte de l'activité de l'inspection santé et sécurité au travail de l'enseignement supérieur et de la recherche au cours de l'année 2015.

1. Cadre de la mission

Les fonctionnaires et agents chargés d'assurer les fonctions d'inspection contrôlent les conditions d'application des règles définies par le décret 82-453 modifié et proposent au chef d'établissement intéressé toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer la santé et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels. En cas d'urgence, ils proposent au chef d'établissement concerné, qui leur rend compte des suites données à leurs propositions, les mesures immédiates jugées par eux nécessaires.

2. Organisation

Neuf inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST), dont l'un en charge de leur coordination, sont rattachés à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR). Un inspecteur a quitté le groupe et rejoint la DGRH en mars 2015 et une procédure de recrutement était en cours fin 2015 afin de pourvoir le poste rendu vacant.

3. Rattachement des établissements

Au 31 décembre 2015, les établissements rattachés se répartissent selon la typologie suivante :

- administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- 73 universités sur 73,
- 62 grands établissements et écoles d'ingénieurs sur 67,
- 29 centres des œuvres universitaires et scolaires (national et régionaux) sur 29,
- 7 établissements publics scientifiques et technologiques sur 9,
- 5 écoles françaises à l'étranger sur 5,
- 10 établissements n'entrant pas dans les catégories précédentes.

Le nombre d'établissements à inspecter (hors administration centrale) s'établit à 186 en raison des fusions et de la disparition des PRES. Chaque délégation territoriale d'EPST fait l'objet d'une inspection distincte.

4. Modalités de fonctionnement

4.1 Pilotage

Le comité de pilotage de l'inspection n'a pas été réuni en 2015.

4.2 Programmation des inspections

Les inspections sont programmées deux ans avant le terme du contrat d'établissement.

En 2015, les inspections ont concerné principalement les établissements d'enseignement supérieur de la vague B.

4.3 Déroulement des inspections programmées

- Les inspections ont été effectuées en binôme, sauf cas de force majeure.
- La durée des visites d'inspection fut comprise entre 1 et 5 jours, selon la dimension et l'activité de l'établissement, temps de trajet inclus.

4.4 Fonctionnement au sein de l'IGAENR

L'année 2015 a vu la pérennisation des échanges entre inspecteurs généraux et ISST :

- des réunions de travail ont été organisées entre le chef du service de l'IGAENR, son adjointe et le coordonnateur des ISST,
- l'adjointe du chef du service a participé au séminaire de fin d'année des ISST,
- les rapports et les lettres de propositions de mesures immédiates des ISST sont mis en ligne sur le site collaboratif de l'IGAENR,
- le coordonnateur des ISST a participé au séminaire de rentrée de l'inspection générale,
- les ISST peuvent désormais bénéficier des formations organisées au profit des inspecteurs généraux,
- les ISST sont sollicités pour apporter leur expertise technique dans le cadre de missions d'inspection générale,
- les ISST ont globalement accès aux rapports des inspecteurs généraux.

En outre, des échanges réguliers entre le chef du secrétariat administratif des inspections générales et le coordonnateur des inspecteurs assurent une meilleure gestion administrative des ISST.

4.5 Fonctionnement interne

Les inspecteurs ont consacré une partie de leur temps de travail à l'organisation matérielle de leurs activités et notamment la gestion du planning, la logistique des missions, la traçabilité et l'archivage des rapports... L'aide apportée désormais par le pôle assistance de l'IGAENR a permis d'alléger un certain nombre de tâches matérielles, notamment au bénéfice du coordonnateur des inspecteurs.

5. Éléments de bilan

5.1 Visites quinquennales

50 établissements, délégations et sites ont été inspectés :

16 universités :

- Angers,
- Besançon,
- Brest,
- Bretagne-Sud,
- Caen,
- Chambéry,
- Clermont 1,
- Clermont 2,
- Le Havre,
- Le Mans,
- Nantes,
- Nouméa,
- Rennes 1,
- Rennes 2,
- Tours,
- Saint-Étienne.

17 grands établissements, écoles ou instituts :

- EC Nantes,
- ENI Brest,
- ENI Saint-Etienne,
- ENI Tarbes,
- ENS Rennes,
- ENSC Clermont,
- ENSI Caen,
- ENSSIB Villeurbanne,
- ESMM Besançon,
- IEP Rennes,
- IFMA Clermont,
- INP Toulouse,
- INSA Centre VL,
- INSA Rennes,
- INSA Rouen,
- INSHEA,
- UTBM.

8 CROUS :

- CROUS Besançon,
- CROUS Caen,
- CROUS Clermont,
- CROUS Dijon,
- CROUS Nantes,
- CROUS Rennes,
- CROUS Rouen,
- CROUS Toulouse.

8 EPST, sites d'EPST ou autres :

- CNRS Aquitaine,
- CNRS Bretagne,
- INED,
- INRIA Rennes,
- INSERM Nantes,
- IRD Brest,
- IRD Nouméa,
- IRD Transversal.

Autres :

- ANR.

5.2 CHSCT et saisines

Le nombre de participations aux CHSCT des établissements a légèrement baissé (avec un inspecteur en moins sur une grande partie de l'année) en 2015 : il est de 97, dont 36 ont donné lieu à une restitution du rapport d'inspection.

L'inspection a fait l'objet par deux fois d'une saisine pour désaccord sérieux et persistant au titre de l'article 5.5 du décret 82-453 modifié. Le premier portait sur le dimensionnement des installations de chantiers. Le second sur l'opportunité de recourir à un expert agréé dans le cadre de travaux de réhabilitation. Ces deux saisines ont fait l'objet de réponses écrites de l'inspection santé et sécurité au travail.

Les ISST ont également été sollicités dans le cadre d'un certain nombre de signalements pour danger grave et imminent concernant essentiellement des risques psychosociaux. Ils ont notamment apporté des conseils sur la procédure réglementaire en la matière.

On peut noter également des saisines des inspecteurs du travail concerné par les établissements pour des questions de travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante, modalités de validation du plan de retrait.

Des établissements ont sollicité les inspecteurs au travers de demandes particulières lors d'échanges téléphoniques, courriers et courriels. Elles ont demandé un investissement particulier de l'inspecteur référent, notamment par un accompagnement spécifique, voire une participation à des CHSCT.

6. Synthèse des mesures immédiates proposées en 2015

Sur 50 visites d'inspection réalisées pendant l'année 2015, 35 ont donné lieu à un total de 151 propositions de mesures immédiates. Des situations d'urgence, corrigées par l'établissement en cours de visite, n'ont pas donné lieu à des propositions écrites.

Les mesures immédiates proposées se répartissent comme suit :

L'exploitation des bâtiments et installations techniques a fait l'objet de 53 propositions (soit 35%). Les principales mesures préconisées sont similaires aux années précédentes. Elles portent, pour le tiers d'entre elles, sur les vérifications techniques réglementaires des installations et équipements électriques.

Les activités scientifiques, dont les 38 propositions formulées (soit 25%) concernaient principalement les conditions de stockage et l'élimination d'agents

chimiques dangereux, l'utilisation d'appareils électriques émettant des rayonnements X en l'absence d'autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire, ainsi que l'utilisation de sorbonnes non vérifiées ou en fonctionnement dégradé.

Les machines et équipements de travail ont donné lieu à 16 propositions (soit 11%), dont plus de la moitié concernaient des machines-outils non-conformes.

Les risques d'incendie ont fait l'objet de 12 propositions (soit 8%) qui ont particulièrement porté sur la vacuité des dégagements des bâtiments et des dépôts non sécurisés de matériaux combustibles.

Les 32 autres mesures immédiates concernaient le document unique et la programmation des actions de prévention (10), les risques de chute de personnes (5), l'intervention des entreprises extérieures (5), les risques psychosociaux (3), la prévention médicale (3), le travail isolé (2), les habilitations et autorisations (2), les agents de prévention (1) et l'hygiène des locaux (1).

7. Recommandations prioritaires

En 2015, l'évaluation des risques professionnels et la programmation des actions de prévention, la prévention médicale et la prévention des risques psychosociaux ont constitué les recommandations prioritaires les plus fréquemment formulées. Plus de 70% des établissements inspectés sont concernés.

Les formations et consignes écrites, les agents de prévention et les CHSCT sont les thématiques arrivant immédiatement après ; elles concernent environ la moitié des établissements inspectés.

Évaluation des risques et programmation des actions de prévention

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 70% des visites menées en 2015)

Les recommandations concernant ce volet ont essentiellement porté sur la nécessité de programmer des actions de prévention, à tous les niveaux de l'établissement, sur la base des documents uniques d'évaluation des risques à établir selon une organisation à définir. La programmation de la prévention ou le document unique étaient inexistantes ou non satisfaisants pour plus de la moitié des établissements inspectés.

Prévention médicale

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 70% des visites menées en 2015)

Les établissements rencontrent toujours des difficultés pour assurer le suivi médical de leur personnel du fait du déficit en médecin du travail. La possibilité juridique d'accueillir des collaborateurs médecins depuis octobre 2014 n'a pas ou peu été mise en œuvre à défaut de médecins qualifiés disponibles pour les encadrer dans certains cas.

Le respect de la périodicité réglementaire des visites médicales et l'identification de la population requérant une surveillance médicale particulière constituent les principaux axes d'amélioration proposés par les inspecteurs.

Prévention des risques psychosociaux

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 70% des visites menées en 2015)

La mise en place d'une démarche de prévention collective (primaire et secondaire), d'un dispositif visant à prendre en charge les agents en difficulté (cellule de veille) et l'intégration de cette problématique dans la démarche d'évaluation des risques ont constitué l'essentiel des recommandations des inspecteurs sur ce champ.

Formation et consignes écrites

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 60% des visites menées en 2015)

Les points critiques relevés par les inspecteurs concernent en particulier la formation des nouveaux entrants au poste de travail, dont la traçabilité est à assurer.

Agents de prévention

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 50% des visites menées en 2015)

La désignation du conseiller de prévention ainsi que la rédaction des lettres de cadrage pour les conseillers et assistants de prévention ont formé les principales recommandations des inspecteurs.

CHSCT

(Proposé comme axe prioritaire à l'issue de 45% des visites menées en 2015)

C'est essentiellement le fonctionnement du CHSCT des établissements qui a été pointé. Il s'agit, en particulier, de leur donner tout leur rôle (consultations notamment), de voter et formaliser les avis, d'organiser les visites, de préparer les ordres du jour avec le secrétaire et de respecter les délais.

L'exploitation des bâtiments et des installations techniques, les risques liés aux activités scientifiques, le travail isolé, le cadrage des responsabilités et des attributions et l'intervention des entreprises extérieures ont été présentés comme axes prioritaires à l'issue de 25 à 30% des visites menées.

8. Autres activités de l'inspection

Les inspecteurs ont participé (liste non exhaustive) :

- à des réunions de travail avec l'IGAENR,
- à des réunions de travail avec l'IGB,
- à des réunions de travail avec la DGESIP, la DGRH, le SAAM,
- à des réunions de travail avec la médiation de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
- aux réunions des groupes de travail du CHSCT ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- à des réunions de travail avec l'AMUE sur l'organisation de formations à l'intention des établissements,
- à des réunions de travail rassemblant des EPST (CNRS, INSERM, IRD, INRIA, INRAP, INRA, ANSES...) et l'association GP'Sup, association réunissant des préventeurs des établissements relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- à des réunions d'associations professionnelles (ADHYS, ANISST, GP'Sup),
- à de nombreuses réunions de travail avec des représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Les inspecteurs ont à nouveau participé à un nombre très significatif de formations au profit des établissements (membres des CHSCT, conseillers et assistants de prévention...) et lors de séminaires AMUE, GP'Sup sur des thématiques spécifiques. Deux inspecteurs sont intervenus lors de la formation interministérielle des inspecteurs santé et sécurité au travail (risque biologique, organisation d'un service et son action) et des inspecteurs ont participé à des jurys de concours (président, expert ou membre).

9. Conclusion

Compte tenu des contraintes budgétaires cumulées à l'effectif actuel des inspecteurs, et conformément au programme d'action 2015, il n'y a pas eu, sur la période, d'inspections intermédiaires.

Le recueil, à usage interne des inspecteurs, des positions communes en matière d'interprétation réglementaire a été alimenté. Une grille d'inspection transversale, sur la thématique des agents chimiques dangereux (dont les cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques), a été testée puis utilisée lors de l'inspection de certains établissements. Un vade-mecum sur l'expérimentation animale a été réalisé pour optimiser les inspections dans ce domaine. Un module de formation de deux jours aux risques psychosociaux pour les membres du CHSCT a été conçu et déployé. Un recueil des saisines et réponses apportées a été constitué.

La réflexion en matière de méthodologie d'inspection a été poursuivie et va conduire à la modification du schéma de fonctionnement de l'inspection santé et sécurité au travail. Les travaux du séminaire de fin d'année ont également porté sur l'optimisation de la préparation des inspections et sur la formalisation des recommandations. Un circuit de relecture des rapports, par un inspecteur qui n'a pas participé à la visite, a été mis en œuvre. Cette pratique a fait l'objet d'un bilan.

Les inspecteurs ont identifié la nécessité d'accroître la compétence du groupe en matière administrative (droit, finances...).

Les partenariats internes (IGAENR, DGEIP...) et externes (AMUE, corps de contrôle...) ont été poursuivis. La participation des inspecteurs aux formations organisées par les établissements a été maintenue. Les inspecteurs ont été significativement sollicités dans le cadre du fonctionnement des CHSCT (saisines pour désaccord sérieux et persistant, avis sur le règlement intérieur, méthodologie en matière d'enquête en cas d'accident grave ou mortel, de recours à expertise agréée, de danger grave et imminent...). Les inspecteurs se sont également fortement mobilisés pour accompagner les établissements dans la démarche de prévention des risques psychosociaux en cohérence avec les travaux de la DGAFP. La problématique de la prise en charge des participations aux réunions de CHSCT d'établissement demeure.